

Les merveilles de la Paracha : Ki Tetsé

Réfouah Chéléma Haïm Ben Rivka, Sarah Sim'ha Bat Chirelle

Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyaou ben Simha, Clarisse Bat Rivka, Sally Bat Esther
Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

« Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis, Hachem ton D.ieu te le livrera entre tes mains » (21, 10)

Ce verset indique que la victoire de la guerre viendra d'Hachem, quand tu iras en guerre. Mais dans la Paracha de Béha'alotekha il est dit qu'en cas de guerre, "vous sonnerez des trompettes". Alors, pourquoi notre verset n'indique pas qu'il faille sonner des trompettes !

C'est que la Paracha de Béha'alotekha parle d'une guerre de défense, quand tu feras la guerre contre l'ennemi qui viendra en premier t'attaquer. Dans ce cas, le danger est plus grand, car l'ennemi est venu le premier et tu te retrouves menacé. C'est pourquoi, il est nécessaire d'utiliser les grands moyens, comme le fait de sonner des trompettes. En revanche, notre verset parle d'une guerre que les Juifs entreprendront en premier, « lorsque tu sortiras en guerre ». Dans ce cas, c'est toi qui as l'avantage. Dès lors, il n'est pas nécessaire de sonner les trompettes pour contribuer à la victoire. Hachem te livrera l'ennemi d'emblée entre tes mains. (Rabbi de Kotsk)

« Tu verras en captivité une femme de belle apparence... et tu la prendras pour femme » (21, 11)

Rachi explique que la Thora n'a permis de prendre cette femme captive que par rapport au mauvais penchant. Que signifie cela ?

En fait, le mauvais penchant tente toujours d'inciter l'homme à fauter par rapport à ce que la Thora a interdit, pour faire le contraire de ce que la Thora recommande. C'est pourquoi, la Thora permet au soldat d'épouser une captive, pour le protéger contre le mauvais penchant. Car maintenant que la Thora permet cette femme, le penchant va inciter l'homme à ne pas la prendre. En effet, si la Thora l'avait interdite, le penchant aurait tout fait pour inciter l'homme à la prendre. C'est cela que signifie que la Thora l'a permise par rapport au mauvais penchant. Pour ne pas que celui-ci tente le soldat à épouser cette captive non-juive. (Rabbi Méir de Primichlan)

« Si un homme a un enfant rebelle » (21, 18)

Le sujet de l'enfant rebelle est juxtaposé au sujet des droits du premier-né. Mais quel est le lien entre ces deux passages ?

En fait, nos Sages enseignent que la peine que l'on impose à l'enfant rebelle ne s'applique que pendant les trois premiers mois après qu'il soit devenu majeur (c'est à dire qu'il devient Bar Mitsva à 13 ans). On peut se demander pourquoi cela ? La réponse est que c'est le début qui fixe le devenir de tout ce qui va suivre. Ainsi, si au début de sa vie en tant que grand, cet enfant se comporte mal et devient un enfant rebelle, cela laisse largement présager que la suite de sa vie sera aussi dissolue. C'est pourquoi, cet enfant ne reçoit sa peine qu'au tout début de sa vie majeure. Car tout dépend du début. Et cela, on l'apprend de l'importance que la Thora accorde à l'aîné, qui est le premier des enfants. L'importance si grande de l'aîné montre bien quelle prépondérance la Thora accorde-t-elle aux prémices et au début. D'où le lien entre ces deux sujets. Cela nous permet aussi de comprendre l'importance de Roch Hachana. Car notre comportement en ce premier jour de l'année déterminera en grande partie le devenir de toute la nouvelle année. (Chem Michemouel)

« Tu supprimeras le mal en ton sein et tout Israël écouteront et verront » (21, 21)

Si un homme supprime le mal en son sein, c'est à dire à l'intérieur de lui, et qu'il se travaille pour corriger toutes ses mauvaises tendances, alors cela se répercutera sur son entourage. En effet, quand quelqu'un supprime le mal de lui-même, alors sa parole aura un grand effet et quand il réprimandera les autres, ils l'écouteront et suivront ses remarques. Mais tant que le mal se trouve en lui, alors les autres ne suivront pas ses leçons. (Pera'h Levanone)

« Un vêtement d'homme ne sera pas sur une femme, et un homme ne portera pas un vêtement de femme » (22, 5)

Ce verset peut s'expliquer de façon allusive. La femme symbolise la

douceur et l'homme la fermeté. Quand il est nécessaire d'adopter une attitude féminine, pleine de douceur, comme par exemple quand on prie à Hachem et lui demande de nous aider dans un certain domaine, alors on ne choisira pas la dureté et on ne priera pas en exigeant. Mais à d'autres moments, pour défendre la Thora que certains impies bafouent (D.ieu préserve) par exemple, il faut alors opter pour une attitude masculine ferme et stricte. Dans un tel cas, on ne se comportera pas avec la douceur propre à la femme. Chaque situation mérite un comportement adapté. (Likouté Halakhot)

« Pour que tu connaisses le bien et que ta vie se prolonge » (22, 7)

Nos Sages enseignent que cette récompense à été promise pour une Mitsva très difficile (et très importante) : le respect des parents, et aussi pour une Mitsva très simple (et plus légère) : chasser la mère des oisillons et prendre les petits. Ils en déduisent qu'il faut donc accomplir toutes les Mitsvot, les importantes et celles qui le sont moins. Mais on peut se demander pourquoi finalement la même récompense concerne une Mitsva très lourde autant qu'une Mitsva plus légère ?!

C'est que quand une Mitsva paraît légère et semble ne pas avoir beaucoup d'importance, les gens risqueraient de ne pas tellement s'y consacrer. Il est naturel de chercher à faire ce qui est important plus que ce qui l'est moins. Et cela même, confère une certaine difficulté d'accomplir ces Mitsvot plus légères, car on les délaisse naturellement. C'est cette difficulté qui rehausse leur récompense au niveau de celle des Mitsvot plus importantes. (Sefat Emet)

« Tu feras une barrière à ton toit (ou terrasse)... pour ne pas qu'un homme n'y tombe » (22, 8)

On peut expliquer cela de façon allusive. Le toit symbolise ce qui est élevé. Quand un homme s'élève et grandit dans la vie, il doit veiller à installer une barrière à ce "toit" et à cette élévation. En effet, un homme qui grandit risque d'en venir à s'enorgueillir. C'est pourquoi, il devra faire une barrière, c'est à dire qu'il s'efforcera de se protéger pour ne pas ressentir d'orgueil du fait de son élévation. Car quand un homme qui est à un haut niveau en devient orgueilleux, il encourt le risque qu'Hachem le fasse tomber de sa hauteur, comme il est dit : « Avant la brisure, il y a l'orgueil ». Ainsi, « Tu feras une barrière à ton toit, pour ne pas qu'il ne tombe ». (Chela)

« Un Amoni et un Moavi n'intégrera pas l'assemblée d'Hachem... car ils ne t'ont pas devancé par du pain et de l'eau... » (23, 4-5)

Pourquoi leur reprocher de ne pas t'avoir devancé par de la nourriture ? Cela suffit déjà de signaler qu'ils ne t'ont pas donné du pain !

En fait, le monde a été créé pour que le peuple Juif y accomplisse la Thora. Ainsi, tous les bienfaits qui viennent au monde, descendent avant tout pour le peuple d'Israël, et ensuite, ils sont distribués au reste du monde. L'erreur de Amon et Moav, c'est qu'ils n'ont pas compris cette préséance d'Israël. Ainsi, en ne leur donnant pas du pain et de l'eau, ils n'ont pas exprimé leur gratitude vis à vis d'Israël, alors que tout ce que reçoit l'humanité vient à l'origine grâce à eux. « Ils ne t'ont pas devancé », c'est à dire qu'ils ne t'ont pas placé avant le reste, en premier. Ils n'ont pas compris que toute la bénédiction du monde vient tout d'abord et avant tout pour le peuple Juif. Et cela a entraîné qu'ils ne t'ont pas donné du pain et de l'eau pour te montrer leur reconnaissance. (Kedouchat Levi)

« Parce qu'ils ne t'ont pas devancé avec du pain et de l'eau... et qu'ils ont payé Bil'am... pour te maudire » (23, 5)

Quel est le lien entre ces deux raisons pour lesquelles un Moavi ne peut pas épouser une juive, même s'il se convertit ?

En fait, le fait de ne pas avoir servi du pain et de l'eau aux Juifs n'est pas uniquement un manque de générosité. Mais, tout le monde était au courant des miracles qu'Hachem réalisa pour le peuple d'Israël depuis la période de la sortie d'Égypte. Et par rapport à ce privilège

d'Israël, Moav aurait dû les honorer en leur servant du pain et de l'eau, en signe de reconnaissance par rapport aux miracles d'Hachem. Seulement, on pourrait rétorquer que peut-être que les Moavim ne croyaient pas aux miracles. Pour eux, tout ce qui arriva aux Hébreux pouvaient s'expliquer naturellement, comme le prétendent certains renégats, D.ieu Préserve. Mais alors, pourquoi ont-ils payé les services de Bil'am pour maudire Israël et ainsi exterminer ce peuple ? Mais pourtant, il n'est pas du tout rationnel qu'un homme exterme tout un peuple juste par une simple parole ! Ainsi, s'ils ne croient pas aux miracles d'Hachem et à la dimension surnaturelle, pourquoi demandent-ils à Bil'am de maudire Israël pour l'exterminer, D.ieu Préserve ?! C'est que leur haine pour le peuple Juif les poussa à se comporter de façon incohérente. Et c'est cela qui leur a valu leur punition. (Rabbi Yaacov Yossef de Vilna)

« Hachem ton D.ieu n'a pas voulu écouter Bilaam et... Il transforma pour toi la malédiction en bénédiction » (23, 6)

Pourquoi le verset ajoute les mots "pour toi" dans la phrase : « Il transforma **pour toi** la malédiction en bénédiction » ? Ces mots sont apparemment inutiles !

En fait, on a un principe qui dit que celui qui bénit autrui sera lui-même béni. Ainsi, on aurait pu croire que Bilaam serait béni du fait d'avoir béni Israël. C'est pourquoi le verset dit que « Hachem ton D.ieu transforma **pour toi** la malédiction en bénédiction », pour toi ce sera une bénédiction, mais non pour Bilaam. En effet, ce dernier, même quand il a donné des bénédictions fut considéré comme un donneur de malédictions et non pas comme un bénisseur, car son intention profonde était de maudire ! (Déguel Ma'hané Efraïm)

« Il lui écrira un livre de rupture » (24, 1)

Il s'agit de l'acte de divorce, qui s'appelle communément le "Guét (גט)". Mais pourquoi un tel nom ?

En fait, les deux lettres de ce mot, à savoir le ג et le ט, sont deux lettres qui ne se trouvent jamais l'une à côté de l'autre dans aucun mot de tous les livres de la Bible. Ainsi, la combinaison de ces deux lettres évoque bien l'impossibilité de l'union. C'est pourquoi c'est ainsi que l'on appelle l'acte du divorce, qui vient justement rompre l'union. (Gaon de Vilna)

« Quand un homme prendra une nouvelle femme... il sera propre (נקי) pour sa maison pendant un an » (24, 5)

Ce verset signifie qu'un homme ne s'occupera de rien d'autre que de sa femme, la première année. Tel est le sens des termes : « Il sera propre pour sa maison ». Mais, on peut aussi expliquer ces termes, comme dans l'expression : « Untel est sorti propre (נקי - Naki) de ses biens », qui signifie qu'il ne peut plus en tirer aucun profit. Ainsi, le verset veut dire qu'un homme qui se marie ne doit pas chercher à tirer profit de sa femme. La Thora recommande à l'homme de vivre avec une femme pour lui donner et lui faire du bien. C'est ce qu'on appelle l'amour. Et non pas pour en tirer plaisir et profiter d'elle. Ce qu'on appelle uniquement du désir. (D'après le 'Hidouché Harim)

« Le jour même tu donneras sa paie (de ton employé)...., car il est pauvre... et il n'implorera pas Hachem sur toi » (24, 15)

Le sens simple de ce verset est que l'on doit payer le salaire de son employé le jour même, pour ne pas que dans la détresse de sa pauvreté, il n'implore Hachem "sur toi", c'est à dire contre toi. Ce verset conclut : « Et ce sera pour toi une faute », d'avoir entraîné sa détresse. Mais on peut expliquer ce verset autrement. Quand quelqu'un est pauvre et manque du nécessaire, cela le trouble et le perturbe, et il ne peut plus servir Hachem sereinement. Une des conséquences de cela est que ses prières régulières manqueront de ferveur et de clarté, car il sera perturbé par ses besoins qui lui manquent. Ainsi, la Thora recommande de payer le salaire de son employé le jour même, car comme il est pauvre, s'il lui manque le nécessaire, « il n'implorera pas Hachem sur toi », c'est à dire qu'il ne pourra pas implorer Hachem et prier vers lui sereinement. Sa prière en sera perturbée. Et cela sera "sur toi", à comprendre dans le sens de "à cause de toi". A cause du fait que tu ne l'auras pas payé, il sera préoccupé par ses besoins, et à cause de toi, il ne pourra pas prier comme il se doit. « Et ce sera pour toi une faute », c'est à dire que le

fait d'avoir provoqué qu'il ne puisse pas prier convenablement, cela aussi te sera compté comme une faute. Et sur ce détail aussi, tu devras rendre des comptes. (Imré Chafer)

« Tu oublieras une gerbe dans le champ » (24, 19)

Cette Mitsva de "Chikh'ha (oubli)" consiste à ne pas revenir pour récupérer une gerbe que l'on aurait oublié dans le champ in-intentionnellement et sans en avoir conscience. Mais comment comprendre cette Mitsva, qui est la seule que l'on ne peut accomplir qu'en absence de toute intention et de volonté, alors qu'en général, toute la valeur d'une Mitsva dépend de l'intention qui l'accompagne ? En fait, quand un homme accomplit une Mitsva sans y avoir mis sa ferveur, alors cette Mitsva ne peut pas vraiment monter et être acceptée par Hachem. C'est pourquoi, Hachem entraîne que l'homme oublie une gerbe dans le champ pour qu'il accomplisse cette Mitsva de Chikh'ha. Et par cette Mitsva qui n'est réalisée justement que par oubli et manque total d'intention, et que c'est seulement de cette façon qu'elle est accomplie de façon parfaite, par cela toutes les Mitsvot qui ont été faites sans l'intention qu'il fallait viennent se relier à cette Mitsva de Chikh'ha pour trouver leur perfectionnement. Ainsi, cette Mitsva permet de faire monter et de permettre que soient acceptées les Mitsvot que l'on a réalisées sans toute la ferveur et l'intention qu'il se devait. (Agra Dépirka)

« Ton frère sera dégradé à tes yeux » (25, 3) :

De ce verset, nos Sages apprennent qu'une fois qu'un homme a reçu la flagellation de 39 coups, alors sa faute sera pardonnée et de nouveau il sera considéré comme "ton frère". Ainsi, le verset doit se comprendre comme : « Quand il sera dégradé » par les 39 coups, alors il redeviendra « ton frère à tes yeux ».

Mais on peut expliquer cet enseignement de façon allusive. En effet, les mots "ton frère" se dit dans le Texte אהיך (A'hikha)", dont la valeur numérique est justement 39. Ainsi, le verset dit que quand un homme recevra le nombre de coups correspondant à la valeur numérique du mot "אהיך", qui est de 39, alors il redeviendra vraiment "אהיך (ton frère)" et sa faute sera expiée. (Na'hal Kédoumim)

« Ton frère sera dégradé à tes yeux » (25, 3)

Ce verset parle de l'homme qui est frappé de 39 coups de fouets pour avoir commis certaines fautes. Mais pourquoi préciser "à tes yeux" ? S'il est dégradé par ces coups devant toi, il est donc évident qu'il est dégradé à tes yeux ! Qu'est-ce que cela nous apprend ?

En fait, nos Sages expliquent que les mots "ton frère" de ce verset indiquent que même si jusqu'à présent, il était un impie, maintenant qu'il reçoit sa sanction, il redevient "ton frère" et sa faute est expiée. Seulement, pourquoi doit-on absolument attendre qu'il reçoive sa sanction pour le voir comme son frère ? Puisque le repentir expie les fautes, alors s'il s'est repenti avant d'être frappé, il redevient ton frère déjà par son repentir ! Seulement, comme le repentir s'effectue dans le cœur de l'homme, et que l'être humain ne voit qu'avec ses yeux, qui ne voient pas les cœurs, c'est pourquoi, on ne peut jamais savoir si le fauteur s'est bien repenti. Il faudra donc attendre qu'il reçoive les coups. Ainsi, « ton frère sera dégradé », c'est à dire qu'il ne deviendra ton frère que quand il sera dégradé par les coups et pas avant, même s'il s'est repenti. La raison est : « à tes yeux ». Son repentir n'est pas visible "à tes yeux". (Ketav Sofer)

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek » (25, 17)

Amalek a attaqué **tous les Juifs**. Le verset aurait dû donc dire : « Souviens-toi de ce que **vous** a fait Amalek » !

En fait, la force de Amalek est d'attaquer les Juifs qui se mettent à l'écart de la communauté et se séparent de l'ensemble du peuple. Selon l'expression de nos Sages, il attaque ceux que les nuées de gloire ont rejeté. C'est à dire ceux qui se sont exclus. C'est pourquoi, le verset dit : « Souviens toi de ce que **t'a fait** Amalek », au singulier. Car Amalek ne peut endommager que ceux qui ne sont plus dans toute la communauté, mais qui se sont divisés et sont individuels, à titre d'unité. Mais quand tous les Juifs sont réunis et que la communauté est forte, toute entière rassemblée, alors Amalek perd toute sa force. (Rabbi Bounam de Pchis'ha)